Autisme
Guide Pratique
Savoie

Aidants

Réalisé par :

3 nov. 2026

Vous êtes un proche d'une personne autiste, enfant ou adulte ? Et vous vivez en Savoie ? Vous trouverez dans ce guide des informations qui pourraient répondre à vos attentes et besoins.

1 Mes lieux ressources en tant que parent

La PMI (Protection Maternelle et Infantile)
L'UPPN (Unité de Psychopatologie PériNatale)
L'Assistant de Service Social du Conseil Départemental
Le Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité (REAAP)
Les Lieux d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) ou Maison des familles
Le Fil Santé Jeunes
La Maison des adolescents
Points écoute parents-ados
Aide à domicile lors d'un évènement familial (intervention d'aide à domicile ou de Technicien en Intervention Sociale et Familiale (TISF)
Le service d'aide à domicile
Le Service d'Action Sociale Educative de Proximité (SASEP)
L'Action Educative à Domicile (AED)

2 Les lieux ressources spécifiques

La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)
La Communauté 360
Mon parcours Handicap
Le Centre Ressources Autisme (CRA)
Le Dispositif Ressources Autismes (DRA) / Le CESA
Le Dispositif Ressources Autismes (DRA) / L'EMA 73
Le Dispositif Ressources Autismes (DRA) / L'Équipe REPAIR
Le CMP (Centre Médio-Psychologique)
La Plateforme Proches Aidants Multiservices 73 (PAM 73)
Association Autisme Savoie
Bulle d'Air® Savoie
L'Association Française des aidants
L'Association Jeunes Aidants Ensemble (JADE)
La Pause Brindille
L'Association Je t'Aide
La Plateforme Autisme Infoservice

3 Les formations

4 Le répit

Les vacances/loisirs et le sport
Les séjours en famille
Les séjours adaptés
La Plateforme Proches Aidants Multiservices (PAM 73)
Le répit proposé par Bulle d'Air®
Les week-ends répit à Institut Médicoéducatif (l'IME) de Marlioz
L'hébergement temporaire pour les adultes et les services d'accueil de jour
Les professionnels intervenant en libéral
La Parenthèse (IRSAM)
Relais du Bien-Être

5 Les aides financières à destination des Proches aidants

L'Allocation Journalière de Présence Parentale (AJPP) / Congé de présence parentale
L'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH)
La Prestation de Compensation du Handicap (PCH) - Aide Humaine
La Prestation de Compensation du Handicap (PCH) – Parentalité
L'Allocation Journalière du Proche Aidant (AJPA) / Congé proche aidant
L'Allocation Journalière d'Accompagnement d'une Personne en fin de vie (AJAP) / Congé de solidarité familiale
L'Assurance Vieillesse des Parents au Foyer (AVPF)
L'Assurance Vieillesse des Aidants (AVA)

6 Le récapitulatif des aides financières mobilisables

Compensation de revenus, réduction de temps de travail
Emploi d'une tierce personne
Loisirs, séjours
Transport

1 - Mes lieux ressources en tant que parent

Je suis parent et porteur d'autisme. Je peux m'adresser aux mêmes lieux ressources que les autres parents.

La PMI (Protection Maternelle et Infantile)

Pour quoi faire ?

Dès ma grossesse et jusqu'aux 6 ans de mon enfant.

- Je souhaite bénéficier d'un accompagnement et d'une surveillance pendant ma grossesse ;
- Je me demande pourquoi il pleure ;
- Je me demande ce que peut manger mon bébé quand il grandit (lait ? petits pots ? pain ?) ;
- Je me demande quand mon bébé doit dormir (le matin ? l'après-midi ?) ;
- Je me demande à quelle heure le coucher le soir ? ;
- Mon bébé est malade. J'ai besoin de savoir comment faire ;
- Mon bébé doit se faire vacciner ;
- A l'école, la maîtresse me dit que mon enfant aurait besoin d'un soutien pour l'aider en classe.

BON À SAVOIR

Les consultations sont gratuites et sur rendez-vous. Elles sont assurées par un médecin de PMI et une infirmière-puéricultrice.

Ces examens systématiques sont prévus pour :

- Vérifier le bon développement psychomoteur et affectif de l'enfant ;
- Suivre sa croissance staturo-pondérale ;
- Dépister d'éventuels troubles sensoriels de la vue et de l'audition ;
- Repérer toute anomalie ou maladie ;
- Proposer l'ensemble des vaccinations obligatoires selon le calendrier vaccinal.

Ces consultations permettent aussi de poser toutes les questions relatives aux rythmes de l'enfant, à son sommeil, à son alimentation, ainsi que les questions relatives à son hygiène, à sa santé et à sa sécurité, et d'apporter tout conseil, soutien et accompagnement aux parents.

Les professionnels sont soumis au secret professionnel.

Contacts

Pour tout renseignement concernant les horaires et lieux de consultations, prendre contact avec le secrétariat de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) de la Maison sociale du Département ou du Centre Social du Département le plus proche de votre domicile.

L'UPPN (Unité de Psychopatologie PériNatale)

Pour quoi faire ?

J'ai besoin d'un soutien psychologique ou psychiatrique pendant ma grossesse et/ou jusqu'aux deux ans de mon enfant.

Mon enfant a des troubles fonctionnels (troubles du sommeil, de l'alimentation, pleurs incessants ou récurrents), du développement ou psychologiques.

BON À SAVOIR

L'équipe intervient lors de l'hospitalisation de mon enfant ou en consultation à la maternité ou au centre de jour.

Contacts

Centre Hospitalier Métropole Savoie

Place Lucien Bizet

73000 Chambéry

Tél : 04 79 96 61 62

Site internet:

Unité de psychopathologie périnatale - UPPN (Chambéry) - Gynécologie-obstétrique

L'Assistant de Service Social du Conseil Départemental

Pour quoi faire ?

En ce moment, ma situation est compliquée, j'ai besoin d'en parler à quelqu'un:

- J'ai des difficultés à gérer mon quotidien, mon domicile et mes enfants ;
- Je reçois des factures que je ne peux pas payer ou j'ai des difficultés à gérer mon budget ;
- J'ai des papiers à remplir mais je ne sais pas trop comment m'y prendre ;
- Je me sens seul(e) pour affronter le quotidien et n'ose pas en parler.

L'Assistant(e) de Service Social de de la Maison Sociale du Département près de chez moi peut me recevoir, m'écouter, me conseiller et me donner des informations sur mes droits.

BON À SAVOIR

Je dois prendre rendez-vous. Le service est gratuit et ouvert à tous (sans conditions de ressources). Les professionnels sont soumis au secret professionnel.

Contacts

Je prends contact avec la Maison Sociale du Département ou du Centre Social du Département le plus proche de mon domicile.

Ou chercher les coordonnées sur le site internet du Conseil Départemental .

Le Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité (REAAP)

Pour quoi faire ?

- Je rencontre des difficultés avec mes enfants ;
- Je veux échanger avec d'autres parents et des professionnels ou bénévoles ;
- Je veux assister à des conférences, soirées débats ;
- Je veux connaître les services ou les actions organisées près de chez moi autour de la parentalité.

BON À SAVOIR

Les actions du REAAP couvrent l'ensemble du département. Elles s'adressent à tous les membres de la famille (parents, grands-parents, futurs parents). Tous les aspects de la relation parents/ enfants peuvent être abordés :

éducation, autorité, jeux, alimentation, sommeil, scolarité, etc. Les parents sont accueillis dans des espaces de rencontre.

Contacts

Tél. : 04 79 96 62 68

Les Lieux d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) ou Maison des familles

- Pour quoi faire ?
- Je veux échanger avec d'autres parents ;
- Je veux que mon enfant puisse jouer avec d'autres enfants ;
- Je me sens isolée ;
- Je doute de mes compétences parentales.

C'est un lieu convivial, animé par des bénévoles (parents eux-mêmes) et des professionnels de la petite enfance.

Chaque parent peut y venir avec son ou ses enfants, librement, anonymement.

C'est un lieu d'échange et de discussion entre parents sur les questionnements du quotidien que tout père ou mère de famille peut se poser. Les enfants apprennent à jouer ensemble, les parents partagent leurs avis ou leurs préoccupations dans un lieu dédié.



BON À SAVOIR

La participation est gratuite (une adhésion à l'association peut être demandée le cas échéant). En règle générale le lieu s'adresse principalement aux parents d'enfants de moins de 4 ans, non scolarisés, les lieux d'accueil étant fermés pendant les vacances scolaires.

Contacts

Se référer à la fiche de la CAF « Les lieux d'accueil enfants / parents » ou au site du REAAP

Le Fil Santé Jeunes

Pour quoi faire ?

- Mon enfant se pose des questions sur la santé, la sexualité, les relations amoureuses, sa famille, ou exprime un mal-être
- J'ai besoin de trouver des éléments de réponses, du soutien et des informations

BON À SAVOIR

Le site internet comprend aussi bien des articles, des forums de discussions, un chat pour échanger avec un professionnel. Tout est gratuit, confidentiel et anonyme.

Contacts

Tél : 0800 235 236

Site internet : Fil Santé Jeunes accueil le lien qui te libère (filsantejeunes.com)

La Maison des adolescents

Pour quoi faire ?

- Mon enfant âgé de 13 à 20 ans a besoin d'un lieu d'écoute et d'échange
- J'ai besoin en tant que parent d'un lieu d'écoute et d'échange pour évoquer avec des professionnels les difficultés rencontrées avec mon enfant âgé de 13 à 20 ans.

BON À SAVOIR

Pour le bien-être et la santé des adolescents, la Maison des Adolescents de Savoie, par son activité de réseau, favorise la mise en lien et les échanges entre professionnels : médecins, psychologues, assistants sociaux, éducateurs, infirmiers ...

Contacts

Maison des Adolescents

303 Quai des Allobroges

73000 CHAMBERY

Tél :04 79 69 13 13

Site internet : https://www.mda-savoie.fr

Points écoute parents-ados

Pour quoi faire ?

- Mon enfant a grandi, son comportement m'interroge ;
- Je rencontre des difficultés pour dialoguer avec mon enfant ;
- J'ai besoin de prendre du recul, et d'être soutenu dans mon rôle de parent ;
- Mon enfant, ou ses frères et sœurs, semblent avoir besoin de dialoguer avec des professionnels, des personnes extérieures à notre famille.

Les professionnels des points écoute peuvent me recevoir pour favoriser le dialogue afin d'éviter les ruptures, réduire les tensions, m'apporter un soutien.

BON À SAVOIR

A qui s'adresse la structure ? (public concerné) : Aux jeunes de 10 à 25 ans Aux familles de ces jeunes Aux parents de ces jeunes C'est un lieu d'accueil confidentiel et gratuit.

Contacts

Les Points écoute en Savoie :

- Territoire Grand Lac : rendez-vous possibles à Aix-les-Bains, Albens, Le Châtelard, Yenne - Tél : 06 15 27 74 88
- Territoire Grand Chambéry : rendez-vous à la Maison des adolescents à Chambéry. Tél : 04 79 69 13 13 ou 06 15 27 74 88,
- Territoire de Maurienne : rendez-vous possibles à Aiguebelle, Saint-Étienne-de-Cuines, Saint-Jean-de-Maurienne, Saint-Michel-de-Maurienne, Modane. - Tél : 04 79 59 69 36 (répondeur 24 h/24) -

- Territoire Arlysère : rendez-vous à Albertville, Maison des associations ou Ugine, - Tél : 04 79 37 11 14 (répondeur 24 h/24) -
- Territoire de la Tarentaise : Rendez-vous à Bourg-saint-Maurice, Moûtiers, Bozel et Aime. Tél 04 79 37 11 14

Site internet:

Sauvegarde de Savoie - Point Ecoute

Aide à domicile lors d'un évènement familial (intervention d'aide à domicile ou de Technicien en Intervention Sociale et Familiale (TISF)

Pour quoi faire ?

- Ma famille est confrontée à un évènement : grossesse difficile, fatigue après la naissance, famille nombreuse, maladie ou handicap d'un parent ou d'un enfant, séparation, isolement, décès...

J'ai donc besoin d'aide pour les tâches en lien avec l'éducation de mes enfants (activités d'éveil, devoirs, toilette et repas) et/ou les tâches quotidiennes (entretien du logement ou du linge, préparation des repas, courses).

BON À SAVOIR

Ce dispositif s'adresse à toutes les familles, allocataires ou non de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) ou de la MSA (Mutualité Sociale Agricole) ayant au moins un enfant à charge ou à naître. (Attention il y a des conditions d'âge maximum pour les enfants) La

CAF ou MSA co-finance le coût de ces interventions, il ne reste à ma charge qu'une participation calculée impérativement en fonction de mon Quotient Familial dans la limite de 200h/an (renouvelable sous conditions). Le reste à charge ouvre droit à des réductions d'impôts.

Contacts

Adresse 1 :

AFD-UNA-73 Aides aux Familles à Domicile

114 bis rue Pasteur 73200 ALBERTVILLE

Tél : 04 79 31 28 62

Site internet:

AFD | Aide aux familles à domicile services personnes Albertville et Chambéry

Adresse 2 :

ADMR de Savoie

Chemin de la plaine - BP 39

73491 LA RAVOIRE cedex

Tél : 04 79 71 09 20

Site internet:

https://www.admr-savoie.fr/

Le service d'aide à domicile

Pourquoi faire ?

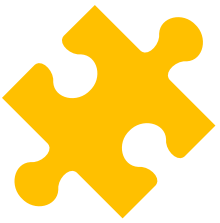
J'ai besoin d'aide dans la vie quotidienne,

J'ai besoin d'aide à l'organisation de la vie familiale (accompagnement scolaire, rythme de vie)

J'ai besoin d'un soutien à la parentalité (arrivée d'un enfant, suivis médicaux des enfants, socialisation des enfants).

BON À SAVOIR

Ce dispositif relève de la protection de l'enfance. Il est donc géré et financé en totalité par le Département de mon lieu de résidence. Le service d'aide à domicile effectuera une évaluation à domicile pour étudier mes besoins et mes droits. Le soutien à domicile s'inscrit davantage dans la durée



Contacts

Je prends contact avec la Maison sociale du Département ou du Centre Social du Département le plus proche de mon domicile. Pour trouver les coordonnées, je me rends sur le site du Département.

Le Service d'Action Sociale Educative de Proximité (SASEP)

Pourquoi faire ?

- Je rencontre des difficultés avec mon enfant
- J'ai besoin d'aide pour retisser du lien avec mon enfant
- Je cherche un appui éducatif, un lieu où mon enfant pourrait se rendre le midi, le soir après l'école, le mercredi ou pendant les vacances
- J'ai besoin d'aide pour dialoguer avec les services qui accueillent mon enfant : école, club de loisirs...

BON À SAVOIR

L'orientation vers le service est faite par un travailleur social, après une évaluation familiale à laquelle les parents sont conviés.



L'accueil peut se faire dans un cadre administratif ou judiciaire (cela veut dire que je peux librement en faire la demande, ou que ce service peut m'être imposé dans le cadre de la protection de l'enfance).

Le service est gratuit.

Les prises en charge sont individualisées : elles varient donc d'un enfant à l'autre selon ses besoins. L'âge des enfants accueillis varie selon chaque structure. Les professionnels du dispositif proposent différentes activités de support à la relation avec l'enfant ou l'adolescent, telles que des activités artistiques, culturelles et sportives, ainsi que la remédiation scolaire et cognitive.

Contacts

Je prends contact avec :

- L'assistant de service social du Conseil Départemental en contactant la Maison Sociale du Département ou le Centre Social du Département le plus proche de votre domicile. Pour trouver les coordonnées, je me rends sur le site du Département ;
- Ou l'assistant de service social du CMP qui suit votre enfant ;
- Ou l'assistant de service social de l'établissement scolaire fréquenté par votre enfant.

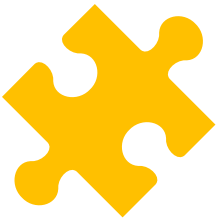
L'Action Educative à Domicile (AED)

Pourquoi faire ?

Je rencontre des difficultés dans l'éducation de mon enfant

BON À SAVOIR

L'action éducative à domicile (AED) apporte un soutien éducatif à la famille. Elle s'adresse aux parents confrontés à des difficultés éducatives importantes, des difficultés relationnelles, ou dont les conditions de vie compromettent la santé et la sécurité de l'enfant. Elle ne remet pas en cause l'autorité parentale.



Contacts

L'aide éducative peut se faire dans un cadre administratif à ma demande ou peut m'être proposée dans le cadre de la protection de l'enfance. Je prends contact avec le service de l'Aide Sociale à l'Enfance (Service Enfance Jeunesse Famille), à la Maison Sociale du Département le plus proche de votre domicile. Pour trouver les coordonnées, je me rends sur le site du département.

2 - Les lieux ressources spécifiques

J'ai un enfant porteur de trouble du spectre de l'autisme ou suis un parent porteur d'autisme, à ce titre, je peux bénéficier du soutien de services spécifiques.

La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

Pourquoi faire ?

- J'ai besoin de connaître mes droits ;
- J'ai besoin d'être orienté vers un établissement ou un service ;
- J'ai besoin d'aide pour compléter mon dossier MDPH ;
- Je recherche de la documentation spécifique.

BON À SAVOIR

En Savoie, le délai moyen d'instruction d'un dossier est de 4 à 6 mois. Un certificat médical est nécessaire pour tout dossier déposé, de préférence d'un pédopsychiatre ou psychiatre.

Article L 114-1-1 du Code l'action sociale et des familles modifié par l'article 89 de la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016

Si une décision d'orientation MDPH ne peut être mise en œuvre, un Plan d'Accompagnement Global (PAG) peut être élaboré sur proposition de l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH avec l'accord préalable de la personne concernée ou de son représentant légal :
En cas d'indisponibilité ou d'inadaptation des réponses connues ;
En cas de complexité de la réponse à apporter, de risque ou de constat de rupture du parcours de la personne.

Si j'estime être dans l'une de ces situations, je m'adresse à la MDPH.

Contacts

MDPH

110 rue Sainte Rose

73000 CHAMBERY

Tél : 04 79 75 39 60

Site internet : MDPH de la Savoie - Savoie.fr

La Communauté 360

Pour quoi faire ?

Il s'agit d'un numéro vert d'appui et services gratuits aux personnes handicapées et aux Proches aidants, pour des solutions près de chez vous. Pour :

- Des informations ;
- De l'accès aux soins ;
- Des solutions de répit ;
- Du soutien aux enfants en situation de handicap confiés à l'ASE ;
- De l'intervention renforcée en cas de situation complexe ou critique.

BON À SAVOIR

Tout le monde qui s'estime en situation de handicap ou proche peut contacter ce numéro Vert gratuit.

Contacts

Tél : 0800 360 360

Site internet : Communauté 360 de Savoie - Situation de handicap ou Proches aidants

Mon parcours Handicap

Pour quoi faire ?

- J'ai besoin d'informations, de coordonnées ;
- J'ai besoin d'être informé sur les aides et démarches possibles ;

- Je recherche de la documentation spécifique.

BON À SAVOIR

Des fiches en FALC (Facile à Lire et à Comprendre) sont disponibles pour un meilleur accès à l'information.

Contacts

Il s'agit d'un site internet : Mon Parcours Handicap, au service des personnes handicapées et de leurs Proches aidants | Mon Parcours Handicap

Le Centre Ressources Autisme (CRA)

Pour quoi faire ?

- J'ai besoin d'information et de formation concernant l'autisme de mon proche ;
- J'ai besoin de documentation concernant l'autisme ;
- J'ai besoin d'être orienté vers le bon interlocuteur proche de chez moi.

Contacts

Centre Hospitalier Le Vinatier
95 boulevard Pinel
69650 BRON
Tél : 04 37 91 54 65
Site internet : https://cra-rhone-alpes.org

Le Dispositif Ressources Autismes (DRA) / Le CESA

Centre d'Evaluation Savoyard de l'Autisme

Pour quoi faire ?

J'ai besoin d'informations et de formation concernant l'autisme pour mon enfant jusqu'à 18 ans.

Contacts

Tél : 04.79.60.52.53

Site internet: https://www.chs-savoie.fr/

Le Dispositif Ressources Autismes (DRA) / L'EMA 73

Équipe Mobile Autisme Adulte Savoie

Pour quoi faire ?

J'ai besoin d'information, de formation, de bilan diagnostic concernant l'autisme pour mon enfant à partir de ses 18 ans. L'équipe pluridisciplinaire propose des interventions directes et ponctuelles dans la construction de son projet de vie.

Contacts

Tel : 04.79.60.32.45
Site internet: https://www.chs-savoie.fr/

Le Dispositif Ressources Autismes (DRA) / L'Équipe REPAIR

L'Équipe Ressources Ecole pour les Personnes avec Autisme pour une Inclusion scolaire Réussie (REPAIR)

Pour quoi faire ?

- Je suis parent et mon enfant rencontre des difficultés dans sa scolarité ;
- Je suis professionnel enseignant ou AESH et j'ai besoin d'appui et de conseils afin de favoriser la scolarité du jeune que j'accompagne.

BON À SAVOIR

L'élève doit avoir un diagnostic TSA. L'équipe pluridisciplinaire évalue, propose un appui auprès des professionnels, et envisage des adaptations à la scolarité.

Contacts

Tél : 04.79.60.32.22

Site internet : https://www.chs-savoie.fr/

Le CMP (Centre Médio-Psychologique)

Les CMP sont des lieux ressource, d'écoute, de diagnostic que je peux solliciter si je traverse une période difficile sur le plan psychique. Il s'agit de lieux de soins de proximité gratuits pour enfants, adolescents et adultes.

Ces équipes sont pluridisciplinaires et proposent des prises en charge individuelles et/ou collectives.

Pour connaitre le CMP dont je dépends, selon ma commune d'habitation, je consulte le site internet du CHS (Centre Hospitalier de la Savoie).

BON À SAVOIR

Certains CMP proposent des groupes de paroles aux proches proches aidants des enfants accompagnés. Pour savoir si c'est le cas, je m'adresse à la structure qui accueille mon enfant.

La Plateforme Proches Aidants Multiservices 73 (PAM 73)

Il s'agit de la plateforme d'accompagnement des proches aidants et de répit de Savoie.

Pour quoi faire ?

Je suis aidant d'une personne porteuse d'un handicap, et j'ai besoin :

- D'une écoute, d'accompagnement, de soutien et/ou de répit ;
- De rencontrer d'autres Proches aidants comme moi et participer à des activités partagées ;
- D'une évaluation de ma situation, d'être orienté vers d'autres services ;
- D'une aide pour les démarches auprès de la MDPH (Dossier de demande) ;
- D'être informé sur mes droits, de trouver de la documentation ;
- D'être mieux outillé pour savoir comment accompagner mon proche ;
- De participer à des groupes de paroles pour échanger avec des personnes qui vivent la même chose que moi ;
- D'avoir un soutien dans mes démarches et auprès des professionnels.

BON À SAVOIR

Aucune notification MDPH n'est nécessaire, seule une domiciliation en Savoie est obligatoire.

Le service proposé est gratuit.

Contacts

PAM 73
15 rue Jean Moulin/ Immeuble Les Glycines – 73160 COGNIN
Tél : 04 79 85 80 89
Site Internet : Espace Proches aidants - APEI (apeichambery.com)

Association Autisme Savoie

L'association Autisme Savoie a été créée en 1989 par un groupe de parents d'enfants atteints du syndrome autistique/ des troubles qui lui sont apparentés. Et actuellement elle œuvre pour la compensation du handicap des personnes atteintes de TSA sur l'ensemble du département de la Savoie (73). Elle est membre de l'UDAPEI, et partenaire de l'association Autisme France.

Pour quoi faire ?

J'ai besoin d'écoute, d'information, et d'échanger sur mon quotidien d'aidant. Proposition de café des parents régulièrement sur Albertville.

Contacts

Maison des Associations
21 rue Georges Lamarque
73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 61 60 04

Bulle d'Air® Savoie

Le répit à domicile pour les parents d'un enfant porteur d'un handicap.

Pour quoi faire ?

- Je suis parent d'un enfant porteur d'un handicap ;
- J'ai besoin d'aide à domicile pour pouvoir me reposer.

BON À SAVOIR

Ce dispositif s'adresse à toutes les familles. Si je suis allocataire de la CAF ou la Mutualité Sociale Agricole (MSA), en ayant au moins un enfant à charge ou à naître et que l'un de ces enfants est porteur d'un handicap et je perçois à ce titre l'AEEH ou l'AJPP (Attention, dans la limite des 18 ans de l'enfant) je peux bénéficier d'une aide financière.

La CAF ou MSA co-finance le coût de ces interventions, il ne reste à ma charge qu'une participation calculée impérativement en fonction de mon Quotient Familial dans une limite de temps.

Le reste à charge ouvre droit à des réductions d'impôts.

Pour aider au financement de cette prestation, je peux également mobiliser la PCH aide humaine auprès de la MDPH.

Contacts

Bulle d'Air®

20 avenue des Chevaliers Tireurs

73000 CHAMBERY

Tél : 0479628738

Site internet: asso-bulledair.fr

L'Association Française des aidants

Pour quoi faire ?

- Je veux accéder à une formation à destination des proches aidants, près de chez moi ;
- J'ai besoin d'être soutenu et orienté dans mes démarches ;
- Je veux participer à un café des Proches aidants ou à un atelier santé des proches aidants.

Contacts

Association Française des Proches aidants

250 Bis Boulevard Saint Germain

75007 PARIS

Site internet Association Française des aidants | Association Française des aidants

L'Association Jeunes Aidants Ensemble (JADE)

Pour quoi faire ?

- J'ai moins de 18 ans, et j'ai un membre de ma famille autiste ;
- J'ai besoin d'être écouté, d'avoir des informations, de comprendre les troubles autistiques ;
- J'ai besoin de me ressourcer et de rencontrer d'autres jeunes qui sont dans la même situation.

BON À SAVOIR

Un jeune aidant est un enfant ou un adolescent de moins de 18 ans qui apporte une aide significative régulière à un membre de sa famille ou de son foyer. Ce proche a besoin d'aide en raison d'une maladie physique, mentale ou d'un handicap. JADE met en place des séjours de répit artistiques pour les jeunes Proches aidants, gratuits, pendant les vacances scolaires. L'association donne la parole aux jeunes Proches aidants et propose des témoignages, des articles et des colloques.

Contacts

26 rue des Champs
Parc de la Julienne
91830 LE COUDRAY - MONTCEAUX
Tél : 07.67.29.67.39
Site internet : JADE | Jeune aidants Ensemble (jeunes- aidants.com)

La Pause Brindille

Pour quoi faire ?

Cette association lyonnaise soutient les jeunes proches aidants entre 8 et 25 ans, et propose :

- Des temps d'activités partagées sur Lyon, pour se ressourcer, rencontrer d'autres jeunes qui pourront les comprendre ;

- Un service d'écoute pour les 13-25 ans, pour tous ceux qui ont besoin d'échanger, en individuel ou en collectif.

Chaîne YouTube : La pause Brindille - YouTube

Podcast : Bien cachés Bande-annonce : Bien Cachés | Brindilles, la parole des jeunes Proches aidants (ausha.co)

Retrouvez-les aussi sur les différents réseaux sociaux.

Contacts

La Pause Brindille
10 bis rue Jangot
69007 Lyon
Tél : 06.19.52.46.21
Site internet: La pause Brindille – Le réseau des jeunes aidant.e.s

L'Association Je t'Aide

Pour quoi faire ?

Je cherche des informations, des coordonnées, des ressources, des témoignages concernant mon rôle d'aidant, mon quotidien avec mon proche en situation de handicap. Cette association nationale défend et améliore le droit des proches aidants en les rendant visibles.

Contacts

Site internet : Je t'aide - Tout un collectif pour les aidant.e.s (associationjetaide.org)

La Plateforme Autisme Infoservice

Pour quoi faire ?

- J'ai besoin d'écoute et d'informations pratiques sur l'autisme ;
- Je cherche des coordonnées d'établissements et services, de professionnels, de lieux ressources.

Je peux consulter l'annuaire en précisant mes besoins et mon secteur géographique.

BON À SAVOIR

Ouvert du lundi au vendredi, jusqu'à 13h, le mardi jusqu'à 20h. Appel gratuit. Possibilité d'utiliser un formulaire de contact en ligne.

Contacts

Tél : 0800 71 40 40

Site internet : www.autismeinfoservice.fr

3 - Les formations

Si je souhaite mieux connaître l'autisme et les particularités de fonctionnement de mon proche, je peux participer gratuitement aux formations proposées par le **Dispositif Ressources Autismes** (DRA) du CHS de la Savoie : « **Première page** » pour les familles et proches d'enfants âgés de moins de 10 ans, et « **Accessibilité** », pour les familles et proches d'enfants âgés de plus de 10 ans et adultes.

Le **Centre de Ressources Autisme Rhône-Alpes** dispose d'un catalogue de formations gratuites, consultable sur leur site internet La Formation au CRA : CRA – Centre de Ressources Autisme Rhône-Alpes (cra-rhone-alpes.org).

D'autres **organismes de formation**, spécialisés dans l'autisme, proposent également des formations pour les proches aidants, comme EDI Formation ou Ideereka. D'autres informations sont disponibles sur le site www.Proches aidants.fr ou Autisme Info Services.

Vous pourrez trouver la liste des formations gratuites et organismes de formation à destination des Proches aidants sur le site du GNCRA qui diffuse et relaie les informations.

Le Diplôme Universitaire « Les troubles du Spectre de l'Autisme, accompagnement tout au long de la vie » est proposé par l'Université Savoie Mont Blanc, en lien avec le CESA, pour les professionnels et proches aidants.

Les professionnels qui accompagnent votre proche avec autisme peuvent également solliciter le Dispositif Ressources Autismes pour des temps de formation aux professionnels ou les organismes de formations cités plus haut.

En tant que proche aidant, vous pouvez engager une démarche de Diplôme Universitaire pair-aidance : il s'agit d'une pratique innovante et professionnalisée reposant sur l'entraide entre personnes vivant les mêmes expériences et les mêmes troubles. En complément des actions thérapeutiques usuelles, la pair-aidance s'appuie sur le savoir expérientiel d'une personne souhaitant partager et soutenir d'autres personnes rencontrant les mêmes réalités. Vous trouverez ici les informations concernant le DU pair-aidance familiale.

Si vous-même êtes porteur d'un trouble, il est également possible de suivre un DU : Vous trouverez ici le recensement des universités proposant des diplômes de pair-aidance.

4 - Le répit

Les vacances/loisirs et le sport

Si je souhaite inscrire mon enfant en centre de loisirs ou à la MJC, il est conseillé de préparer en amont son accueil avec la direction du centre de loisirs ou de la MJC. Je peux me rapprocher de la mairie pour connaître les aides possibles à son accueil si besoin.

Pour m'accompagner dans le lien avec le centre de loisirs et proposer une sensibilisation aux équipes accueillantes, je peux solliciter le Pôle Ressources Handicap Le Carrousel de la Savoie .

Si mon enfant bénéficie de l'accompagnement d'un SESSAD, l'équipe éducative peut également me soutenir et accompagner l'intégration.

Pour connaître les lieux d'accueil et de loisirs existants, je peux me renseigner auprès de ma commune (médiathèque, biblio, ludothèque, clubs sportifs...).

Pour pratiquer une activité sportive, il est possible de consulter la liste du Comité Sport Adapté / Comité Handisport Savoie (cf. livret) qui répertorie les clubs sportifs labellisés, sensibilisés et qui s'engagent à accueillir des personnes en situation de handicap.

Pour faire une activité culturelle, il est possible de se renseigner auprès de ma commune pour connaître les initiatives locales.

Aides financières possibles

Pour les vacances, selon mon Quotient Familial CAF/MSA, je peux bénéficier des bons VaCAF. Je reçois automatiquement un courrier de la CAF/MSA indiquant la nature de mes droits (pourcentage de l'aide, montant maximum...) dans le courant du premier trimestre de l'année. Il n'y a pas de démarches à faire mais attention à bien conserver le courrier. Je peux me rendre sur le site www.vacaf.org pour connaitre les centres de séjours agréés.

Je peux également me renseigner auprès du CSE (Comité Social et Economique) de mon entreprise pour connaitre les avantages sociaux négociés auprès de camping, de centres d'hébergements ...

D'autres aides financières peuvent être sollicitées pour aider au financement des séjours selon vos ressources (mutuelles, Sécurité Sociale, Centre Communal d'Action Sociale, Centre Social, associations de type Secours Catholique, Croix Rouge, Secours Populaire...).

Pour des séjours en famille ou pour le départ de mon enfant avec un organisme de vacances (adapté ou non), il existe « l'Aide au Projet Vacances » avec l'ANCV qui propose des aides financières sous forme de chèques vacances pour aider au financement de départ en vacances. Pour cela, il est nécessaire de se rapprocher d'une association partenaire, dont la liste figure sur le site de l'ANCV.

Si le handicap de mon proche nécessite des aménagements spécifiques, je peux solliciter la MDPH pour savoir si une prise en charge partielle du surcoût lié au handicap est possible (au titre de la PCH ou d'un complément d'AEEH), sur présentation de facture ou de devis.

Les séjours en famille

Je souhaite partir en famille.

Pour chercher un séjour agréé par les bons CAF, il existe les Villages Vacances Familles (VVF) combinant un logement pour la famille et des activités proposées aux enfants ainsi que des Villages Tourisme et Handicap.

Si j'ai besoin de relais sur mon lieu de vacances pour des temps de répit, en France, il existe le Réseaux Passerelle et Evasion Handicap Famille, qui permettent de partir en famille et d'avoir la possibilité d'un accompagnement de mon enfant sur place au sein du lieu de vacances pour permettre des temps de répit et de loisirs.

Les séjours adaptés

Pour connaitre les organismes de séjours adaptés, je peux consulter le site *www.cnlta.asso.fr* (organismes de séjours adaptés labellisés) et le site *www.tourisme-handicaps.org* qui recense les équipements touristiques accessibles aux différents types de handicap.

En Savoie, la FOL Savoie propose des séjours adaptés pour adultes en été et en hiver, je peux consulter leur catalogue : https://www.fol73.fr/le-carrousel-prh/sejours-adaptes-adultes/

Il est également possible de se renseigner auprès des organismes de vacances non adaptés s'ils ont la possibilité de proposer des aménagements adaptés aux besoins de mon enfant pour que son séjour se passe dans de bonnes conditions (exemple : mise à disposition d'un animateur supplémentaire pour l'accueil de mon enfant sur le séjour choisi).

BON À SAVOIR

Il est nécessaire de s'y prendre plusieurs mois à l'avance pour être sûr de trouver des places disponibles (exemple : en Janvier pour l'été).

La Plateforme Proches Aidants Multiservices (PAM 73)

La PAM 73 propose des prestations de répit, individuelles ou collectives, selon l'âge, les besoins de mon proche en situation de handicap et les disponibilités du dispositif. L'équipe de la PAM 73 peut également m'aider à mobiliser les services d'aide à domicile ainsi que les aides financières pour bénéficier de temps de répit.

BON À SAVOIR

Aucune notification MDPH n'est nécessaire, seule une domiciliation en Savoie est obligatoire. Le service proposé est gratuit.

Contacts

PAM 73

15 rue Jean Moulin / Immeuble Les Glycines

73160 COGNIN

Téléphone : 04 79 85 80 89

Site Internet : *Espace Proches aidants - APEI (apeichambery.com)*

Le répit proposé par Bulle d'Air®

- Pour les enfants de moins de 20 ans, bénéficiant de l'AEEH et/ou de l'AJPP, un partenariat avec la CAF permet de bénéficier d'heures d'interventions à domicile de 3 heures à un tarif avantageux en fonction de mon Quotient Familial, dans la limite de 18 mois et des disponibilités du dispositif ;
- Pour les adultes en situation de handicap, il est possible de faire intervenir un 'relayeur' de l'association Bulle d'air, en service mandataire. Une aide financière peut être mise en place dans le cadre de la PCH aide humaine pour couvrir partiellement les frais.

Pour découvrir l'histoire de Sylvain, qui bénéficie de Bulle d'Air en Savoie : Bulle d'Air, du répit pour les proches Proches aidants.

Je souhaite me renseigner sur Bulle d'Air et savoir si une aide au répit est possible : je contacte Bulle d'Air Savoie

Contacts

Bulle d'Air® Savoie

20 avenue des chevaliers tireurs

73016 CHAMBERY Cedex

Tél : 04 79 62 87 38

Site Internet : https://asso-bulledair.fr/

Les week-ends répit à Institut Médicoéducatif (l'IME) de Marlioz

Si mon enfant a une notification d'orientation vers un IME, il est possible de solliciter l'IME de Marlioz (Aix les Bains) pour un accueil le temps d'un week-end.

Contacts

Tél : 04 79 61 45 90

Site internet: Les papillons d'aix, association pour les personnes en situation de handicap pour une inclusion durable

L'hébergement temporaire pour les adultes et les services d'accueil de jour

Si mon proche est adulte, il est possible de solliciter les établissements et services médico-sociaux pour des hébergements temporaires ou des accueils à la journée. Un délai d'attente est à prévoir : il est conseillé d'anticiper son inscription sur les listes d'attentes des structures.

BON À SAVOIR

Une notification MDPH est nécessaire pour ce type d'orientation. Dès réception de la notification, il est conseillé de prendre contact avec les structures demandées.

Quelques pistes d'ESMS en Savoie proposant de l'accueil temporaire

Les professionnels intervenant en libéral

Je peux faire appel à des éducateurs en libéral, qui peuvent venir à mon domicile, pour proposer des activités à mon enfant (mineur ou majeur), ou l'amener à l'extérieur vers d'autres activités.

Pour faire appel à un éducateur en libéral, je peux :

- Soit passer par de l'emploi direct sous forme de CESU, qui permet 50% de crédit d'impôt. En activant le service CESU+, je bénéficierai de l'avance immédiate du crédit d'impôt ;
- Soit demander au libéral de fournir des factures à la suite de ses interventions.

Pour m'aider à financer ces interventions, je peux solliciter :

- Pour les jeunes de moins de 20 ans, l'AEEH et ses compléments ou une PCH aide humaine (emploi direct) auprès de la MDPH, en fournissant un devis et un projet éducatif ;
- Pour les personnes de plus de 20 ans, il n'y a que la PCH aide humaine (emploi direct) à solliciter auprès de MDPH, en fournissant un devis ;
- L'action sociale de ma mutuelle ou le CSE (Comité Social et Economique) de mon entreprise ou ma caisse de prévoyance.

La Parenthèse (IRSAM)

Ce dispositif de répit s'adresse aux jeunes de 3 à 20 ans présentant des TSA ou un handicap rare. Situé à Lyon, ce dispositif propose des temps d'accueil en semaine, les week-ends, ou pendant les vacances.

Je peux contacter un travailleur social pour appuyer ma demande. Les places sont limitées, un temps d'attente est à prévoir.



BON À SAVOIR

Une notification MDPH d'orientation vers le service Parenthèse de l'IRSAM est obligatoire. L'accueil de mon enfant est totalement pris en charge. Le transport reste cependant à ma charge.

La Parenthèse (ISRAM)

10, impasse Paquet-Mérel

69009 LYON

Tél : 04 72 20 50 31

Site internet : *IRSAM Répit - La parenthèse - IRSAM*

Relais du Bien-Être

Je souhaite prendre du temps pour moi, sans mes enfants.

Relais Bien-Être propose des séjours de prévention de 3 jours, alliant bien-être et sérénité dans des cadres dépaysants et ressourçants.

Les séjours organisés partout en France réunissent jusqu'à 5 proches aidants et s'articulent autour d'ateliers animés par des experts (sophrologie, réflexologie plantaire, gymnastique douce adaptée...).

BON À SAVOIR

Le séjour peut être pris en charge sous certaines conditions. Mon éligibilité sera étudiée avec le référent Relais du Bien-Être de mon secteur géographique.

Relais du Bien-Être

Dates, éligibilité et réservation :

Tél : 03 53 63 44 03

Site internet : Relais du Bien-Être - séjours aidants familiaux

5 - Les aides financières à destination des Proches aidants

Si la situation de handicap de mon enfant impacte ma situation financière et/ou professionnelle, je peux solliciter différents dispositifs.

L'Allocation Journalière de Présence Parentale (AJPP) / Congé de présence parentale

Elle peut être versée si je m'occupe de mon enfant de moins de 20 ans gravement malade, accidenté ou handicapé. Cet état de santé doit nécessiter ma présence. Je perçois une allocation journalière pour chaque journée ou demi-journée passée auprès de mon enfant, dans la limite de 22 jours par mois.

L'AJPP peut m'être accordée pour une durée de 310 jours sur 3 ans maximum, et être renouvelée pour une nouvelle période de 310 jours sous certaines conditions. Je dois être en situation d'emploi ou percevoir des allocations chômage (l'indemnisation se suspend au profit de l'AJPP). Pour étudier mes droits, il est nécessaire de faire une demande de congé de présence parentale auprès de mon employeur, accompagnée d'un certificat médical. Il faut ensuite déposer une demande avec un formulaire de demande dématérialisé qui comporte un certificat médical, sur mon compte CAF (ou MSA).

Un complément mensuel peut être attribué pour des frais liés à l'état de santé de mon enfant (frais matériels par exemple). L'aide est attribuée sous conditions de ressources.

Les compléments d'AEEH (Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé) et l'AJPP ne sont pas cumulables. Il est conseillé de faire une demande simultanée de complément AEEH auprès de la MDPH et d'AJPP auprès de la CAF. La CAF versera la prestation la plus avantageuse pour moi. Pour comprendre l'AJPP en quelques secondes : La Caf décrypte pour vous : l'Allocation journalière de présence parentale (Ajpp)

L'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH)

L'AEEH de base et ses compléments m'aident dans l'éducation et les soins à apporter à mon enfant en situation de handicap âgé de moins de 20 ans et à charge. Ce droit est lié au niveau de l'autonomie de mon enfant et le montant versé dépend des soins mis en place et de son besoin d'accompagnement. La demande est à déposer auprès de la MDPH. Si la MDPH évalue que j'ai le droit à cette prestation : elle sera versée par la CAF (ou MSA).

Attention, le complément d'AEEH n'est pas cumulable avec certaines ressources perçues par le parent, notamment : les indemnités journalières pour maladie, maternité, paternité, accident du travail, les indemnités chômage, l'allocation de remplacement pour maternité ou paternité, les pensions d'invalidité 2ème et 3ème catégorie, les pensions de retraite (excepté retraite anticipée), et l'AAH au titre d'un taux d'incapacité compris entre 50 et 79%.
Le complément d'AEEH est cumulable avec : une pension de retraite anticipée, une rente accident du travail, une pension d'invalidité 1ère catégorie, l'AAH au titre d'un taux d'incapacité égal ou supérieur à 80%.

L'association TouPI conteste certaines de ces règles de non cumul, et peut m'apporter un soutien si je souhaite déposer des recours pour contester les décisions prises par la CAF. Des informations sont consultables sur leur site internet.

Une majoration spécifique pour parent isolé peut m'être attribuée.
L'AEEH étant une prestation complexe, je peux solliciter l'aide de la MDPH pour bénéficier de conseils ou d'un accompagnement lors du dépôt de la demande.

Je souhaite comprendre les aides de la Caf pour l'AJPP et l'AEEH en quelques secondes : Vous avez un enfant handicapé ou gravement malade

La Prestation de Compensation du Handicap (PCH) - Aide Humaine

La PCH est une aide financière octroyée par la MDPH et versée par le Département. Elle est soumise à des critères médicaux précis et à une évaluation à domicile des services départementaux. La PCH peut être réévaluée en fonction de l'évolution des besoins et de la situation. Elle peut prendre différentes formes (dédommagement d'aidant, service prestataire/mandataire et emploi direct).

La PCH aide humaine étant une prestation complexe je peux solliciter l'aide de la MDPH pour bénéficier de conseils ou d'un accompagnement lors du dépôt de la demande.

La prestation de compensation du handicap (PCH) | Mon Parcours Handicap

La Prestation de Compensation du Handicap (PCH) – Parentalité

Si je suis en situation de handicap et que je suis éligible à la PCH, je peux prétendre à la PCH Parentalité pour m'aider dans l'accompagnement de mes enfants, jusqu'à leur 7 ans.

La PCH Parentalité étant une prestation complexe, je peux solliciter l'aide de la MDPH pour bénéficier de conseils ou d'un accompagnement lors du dépôt de la demande.

L'Allocation Journalière du Proche Aidant (AJPA) / Congé proche aidant

Il s'agit d'une prestation qui peut être versée à des personnes qui arrêtent de travailler ponctuellement ou réduisent leur activité pour s'occuper d'un proche en situation de handicap ou de perte d'autonomie d'une particulière gravité.

La personne aidante doit avoir un lien étroit avec la personne aidant (ascendants, descendants, conjoint, concubin ou toute autre personne avec qui elle réside ou qu'elle aide régulièrement ou fréquemment). La personne aidée doit avoir un taux d'invalidité supérieur ou égale à 80% ou être évalué en GIR 1 à 3. L'AJPA est versée dans la limite de 66 jours pour l'ensemble de la carrière professionnelle et dans un maximum de 22 jours par mois. La demande est à déposer auprès de la CAF.

L'Allocation Journalière d'Accompagnement d'une Personne en fin de vie (AJAP) / Congé de solidarité familiale

Cette aide est versée aux salariés qui ont pris un congé de solidarité familiale. Le travailleur indépendant ou le demandeur d'emploi peut aussi percevoir l'AJAP.

L'accompagnement de la personne en fin de vie doit être effectuée à domicile et non à l'hôpital.

La demande est à déposer auprès du Centre National de Gestion des demandes d'Allocation Journalière d'Accompagnement d'une personne en fin de vie.

L'Assurance Vieillesse des Parents au Foyer (AVPF)

J'accompagne mon enfant de moins de 20 ans, avec un taux d'incapacité d'au moins 80% et qui ne vit pas en internat. Je ne peux pas travailler ou partiellement : je suis affilié gratuitement à

l'AVPF. C'est la CAF ou la MSA qui me fournit un formulaire à remplir avant de prétendre à cette assurance.

J'accompagne mon enfant de plus de 20 ans ou un proche avec un taux d'incapacité d'au moins 80% et nécessitant la présence d'une tierce personne : je remplis la partie aidant du formulaire MDPH destinée aux Proches aidants. A réception de l'avis de la MDPH je remplis le formulaire d'affiliation à l'AVPF et l'envoie à la CAF ou la MSA.

Affiliation des Proches aidants à l'assurance vieillesse du parent au foyer (Avpf) | Mon Parcours Handicap

L'Assurance Vieillesse des Aidants (AVA)

J'accompagne mon proche et ne peux pas travailler ou que partiellement. Sous certaines conditions, je peux valider des trimestres pleins pour la retraite. L'affiliation à l'assurance vieillesse des Proches aidants (AVA) est gratuite.

Depuis le 1er septembre 2023, cette assurance vieillesse étend le droit à des Proches aidants au-delà du simple statut familial, sans condition liée à un domicile commun entre l'aidant et l'aidé.

Tous les Proches aidants accompagnant une personne en situation de handicap ou en perte d'autonomie peuvent en faire la demande d'affiliation soit auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) ou auprès de la Caisse d'Allocations familiales (Caf) ou de la Mutualité sociale agricole (MSA) selon les situations.

Assurance Vieillesse des Proches aidants (AVA) | Mon Parcours Handicap

6 - Le récapitulatif des aides financières mobilisables

Il s'agit d'une liste non exhaustive et chaque situation nécessite une évaluation par un travailleur social pour connaitre le type d'aide financière à solliciter.

En cas de difficultés financières pour faire face aux charges courantes et aux difficultés financières, vous pouvez vous rapprocher d'un travailleur social, notamment les assistants de service social de secteur (Centre Social ou CCAS).

Compensation de revenus, réduction de temps de travail

Compensation de revenus, réduction de temps de travail

Où se renseigner ?	Pour quel type d'aide ?
Auprès de la CAF	Un secours financier exceptionnelLe Congés de Présence Parentale – avec versement de l'AJPP
	Le Congé de Proche Aidant – avec versement de l'AJPA
Auprès de la MDPH	L'AEEH et ses compléments (jusqu'à 20 ans)
	La PCH aide humaine, pour permettre une indemnisation aidant familial

Emploi d'une tierce personne

Emploi d'une tierce personne

Où se renseigner ?	Pour quel type d'aide ?
Auprès de la CAF	Le Complément de libre choix de Mode de Garde (CMG) : pour les parents d'enfant(s) de moins de 6 ans, pour faire garder mon enfant par un assistant maternel, une garde à domicile, une crèche, une association ou une entreprise habilitée (allocation majorée lorsqu'il y a une AEEH)
Auprès des impôts	Un crédit d'impôts est possible pour l'emploi d'une tierce personne
Auprès de l'URSSAF	Les services CESU et CESU+

Où se renseigner ?	Pour quel type d'aide ?
Auprès de la MDPH	L'AEEH et ses compléments (jusqu'à 20 ans)
	La PCH aide humaine, pour permettre l'emploi direct par les CESU

Loisirs, séjours

Récapitulatif des aides aux loisirs

Où se renseigner ?	Pour quel type d'aide ?
Auprès de la CAF	Les bons VaCAF pour financer des centres de séjours agréés par la CAF
Auprès du Comité Social et Economique de mon entreprise	Une aide financière ponctuelle
Auprès d'un référent d'une association partenaire	Des chèques vacances dans le cadre de l'Aide au Projet Vacances
Auprès de la MDPH	Une demande de PCH charges exceptionnelles pour le surcoût lié au handicap
Auprès d'assistants de services sociaux, d'association, d'organismes...	Des aides financières diverses et exceptionnelles

Transport

Récapitulatif des aides au transport

Où se renseigner ?	Pour quel type d'aide ?
Auprès de la MDPH	Une carte mobilité inclusion (CMI) - mention invalidité avec « besoin d'accompagnement » : réduction transport

Auprès des sociétés de transport	Si la personne que j'accompagne est titulaire d'une Carte Mobilité Inclusion avec la mention « besoin d'accompagnement », je peux bénéficier de tarifs préférentiels